



# Informations financières pour les patients internationaux

informations pour les patients

INSCRIVEZ-VOUS POUR LANCER LA PROCÉDURE	3
VOUS ÊTES RESSORTISSANT DE L'UE ?	4
VOUS N'ÊTES PAS RESSORTISSANT DE L'UE ?	7
CHOIX DE CHAMBRE ET FACTURE	9
COMMENT PAYER UN ACOMPTE ?	10
VOUS AVEZ BESOIN D'UN VISA POUR ENTRER EN BELGIQUE ?	11
VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?	11

Les patients internationaux sont également les bienvenus à l'UZ Leuven.

En tant que patient international, vous devez suivre certaines procédures administratives pour pouvoir planifier une consultation, un traitement ou une hospitalisation à l'UZ Leuven.

Voir aussi [uzleuven.be/fr/patients-internationaux](https://uzleuven.be/fr/patients-internationaux).

## INSCRIVEZ-VOUS POUR LANCER LA PROCÉDURE

Sur le site web [uzleuven.be/fr/patients-internationaux](https://uzleuven.be/fr/patients-internationaux), complétez le [formulaire d'inscription pour les patients internationaux](#) si vous souhaitez une consultation, un traitement ou une hospitalisation à l'UZ Leuven.

Les informations médicales sont transmises pour évaluation au spécialiste de l'UZ Leuven.

Si votre consultation, votre traitement ou votre hospitalisation peut avoir lieu, vous en serez informé(e).

## VOUS ÊTES RESSORTISSANT DE L'UE ?

Après votre inscription via la formulaire d'inscription, vous recevrez une notification si votre consultation, votre traitement ou votre hospitalisation peut avoir lieu, et si oui, quand.

### Vous avez reçu une notification ?

Demandez le plus rapidement possible auprès de votre organisme d'assurance maladie un document S2 ou un autre garantie de paiement pour la période d'hospitalisation ou de traitement prévue.

Ne tardez pas, car l'UZ Leuven a besoin du document S2 ou d'une autre garantie de paiement en temps utile pour autoriser l'hospitalisation ou le traitement. À fournir :

- au service CDO  
(e-mail à [international.patients@uzleuven.be](mailto:international.patients@uzleuven.be))
- le plus rapidement possible et en tout cas au plus tard 10 jours au préalable.

- ✓ **Document S2** : pour le traitement du document S2, l'UZ Leuven est tenu de respecter la législation belge. Cela signifie :
  - Que les frais seront au maximum réglés directement avec votre organisme d'assurance maladie.<sup>1</sup>
  - Que vous recevrez également vous-même une facture portant sur le montant à charge du patient. Vous devez payer

---

<sup>1</sup> Ceci est réglé par l'intermédiaire de la mutualité belge.

cette facture à l'UZ Leuven et, en fonction de votre police, vous pourrez en récupérer le montant par la suite auprès de votre organisme d'assurance maladie.

*S'il s'agit de soins non planifiés et médicalement urgents, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) suffit.*

- ✓ **Autre garantie de paiement** : sur la base de la garantie de paiement, la facture totale sera présentée directement à votre organisme d'assurance maladie par l'UZ.

### **Vous avez besoin d'une estimation de coût ou d'un plan de traitement ?**

Contactez directement le secrétariat de votre médecin traitant.

### **Vous n'arrivez pas à obtenir un document S2 ou une garantie de paiement de votre organisme d'assurance maladie ?**

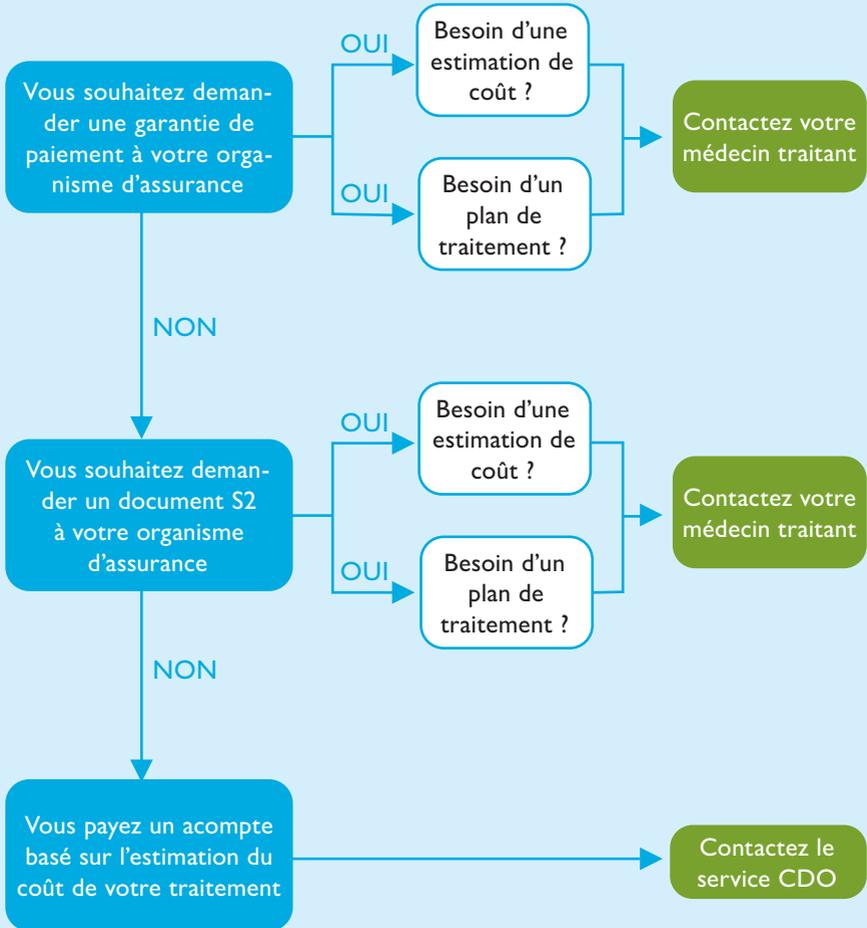
Contactez le service CDO de l'UZ Leuven, à l'adresse e-mail [international.patients@uzleuven.be](mailto:international.patients@uzleuven.be) ou par téléphone au 00 32 16 34 73 49.

Il vous sera demandé de payer un **acompte** sur la base de votre estimation de coût.

En l'absence de garanties financières suffisantes, il peut être décidé - en concertation avec le médecin traitant - de reporter l'hospitalisation/le traitement.

Pour une **consultation**, vous recevrez vous-même une facture, à moins que vous ne fournissiez un document S2 ou une autre garantie de paiement au service CDO ([international.patients@uzleuven.be](mailto:international.patients@uzleuven.be)).

## FLUX POUR LES RESSORTISSANTS DE L'UE



## VOUS N'ÊTES PAS RESSORTISSANT DE L'UE ?

Après votre inscription via la formulaire d'inscription, vous recevrez une notification si votre consultation, votre traitement ou votre hospitalisation peut avoir lieu, et si oui, quand.

### Avant la première consultation

Un coût administratif fixe unique de 350 EUR (hors TVA) sera facturé avant la première consultation.

Vous recevrez une facture d'acompte à cet effet. L'acompte versé sera déduit de la facture finale.

*Cette somme forfaitaire couvre le service supplémentaire et le temps investi par tous les services non médicaux concernés.*

Vous trouverez ci-dessous les modalités de paiement de cet acompte. Aucune autre formalité n'est nécessaire.

### Avant l'hospitalisation/le traitement

Demandez le plus rapidement possible une **garantie de paiement à votre organisme d'assurance maladie** pour la période **d'hospitalisation ou de traitement** prévue.

Ne tardez pas, car l'UZ Leuven a besoin de la garantie de paiement en temps utile pour autoriser l'hospitalisation ou le traitement. À fournir :

- au service CDO  
(e-mail à [international.patients@uzleuven.be](mailto:international.patients@uzleuven.be))
- le plus rapidement possible et en tout cas au plus tard 10 jours au préalable

Sur la base de la garantie de paiement, la facture totale sera présentée directement à votre organisme d'assurance maladie par l'UZ Leuven.

Outre les frais médicaux et de séjour, des frais administratifs uniques d'un montant maximal de 1.000 EUR (hors TVA) sont également facturés pour l'hospitalisation.

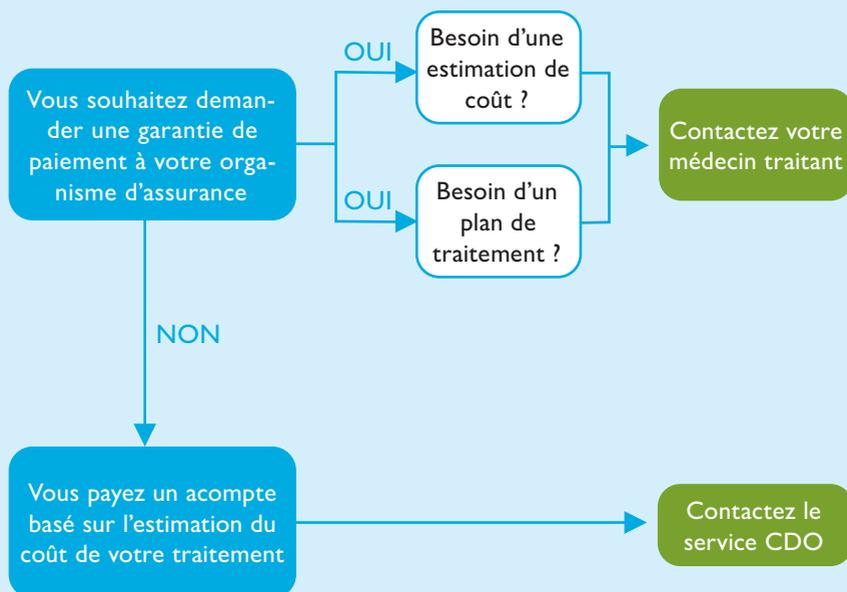
### **Vous n'arrivez pas à obtenir une garantie de paiement de votre caisse d'assurance maladie ?**

Contactez le service CDO de l'UZ Leuven, à l'adresse e-mail [international.patients@uzleuven.be](mailto:international.patients@uzleuven.be) ou par téléphone au 00 32 16 34 73 49.

Il vous sera demandé de payer un **acompte** sur la base de votre estimation de coût.

En l'absence de garanties financières suffisantes, il peut être décidé - en concertation avec le médecin traitant - de reporter l'hospitalisation/le traitement.

## FLUX POUR LES NON-RESSORTISSANTS DE L'UE



## CHOIX DE CHAMBRE ET FACTURE

Le choix du type de chambre (chambre individuelle ou commune) peut avoir un impact important sur votre facture. En effet, dans le cas d'une chambre individuelle, des suppléments de chambre et d'honoraires seront facturés. Vérifiez à l'avance auprès de votre organisme d'assurance si ces suppléments sont couverts.

## COMMENT PAYER UN ACOMPTE ?

Par virement bancaire.

Demandez à votre banque de transmettre le paiement international via SWIFT à :

**Bénéficiaire :**

UNIVERSITAIRE ZIEKENHUIZEN LEUVEN  
HERESTRAAT, 49  
3000 LEUVEN  
BELGIUM

**BIC (Bank Identifier Code/Swift):** KREDBEBB

**IBAN (International Bank Account Number):** BE43 4320 0172 2101

**Domiciliation bancaire :**

KBC BANK  
BRUSSELSESTEENWEG 100  
3000 LEUVEN  
BELGIUM

Ces informations sont obligatoires et doivent être reprises exactement comme indiqué.

Exceptionnellement, le paiement peut être effectué au guichet de l'UZ Leuven :

- ✓ avec une carte de débit ou de crédit (Mastercard, Visa ou American Express)
- ✓ en espèces, sans excéder 10 % du montant total de la facture, avec un maximum légal de 3.000 euros  
*Pour l'emplacement et les heures d'ouverture du guichet, voir [uzleuven.be/kassa](http://uzleuven.be/kassa)*

**Les chèques ne sont pas acceptés !**

## VOUS AVEZ BESOIN D'UN VISA POUR ENTRER EN BELGIQUE ?

Renseignez-vous auprès de votre ambassade sur les formalités à accomplir. Accordez-vous dans tous les cas le temps nécessaire pour obtenir le visa en bonne et due forme.

## VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

- **Surfez vers [uzleuven.be/fr/patients-internationaux](https://uzleuven.be/fr/patients-internationaux)**
- **Contactez le service CDO :**  
[international.patients@uzleuven.be](mailto:international.patients@uzleuven.be)  
00 32 16 34 73 49

UZ Leuven à l'attention de l'administration médicale CDO  
Herestraat 49  
B-3000 Leuven

© Mars 2023 UZ Leuven

La reproduction de ce texte et des illustrations n'est possible qu'avec l'autorisation du service communication de l'UZ Leuven.

Conception et réalisation

Ce texte a été rédigé par le service administration médicale en collaboration avec le service communication.

Vous trouverez également cette brochure sur [www.uzleuven.be/fr/brochure/700269](http://www.uzleuven.be/fr/brochure/700269).

Veuillez envoyer tout commentaire ou suggestion sur cette brochure à [communicatie@uzleuven.be](mailto:communicatie@uzleuven.be).

Éditeur responsable  
UZ Leuven  
Herestraat 49  
3000 Leuven  
tél. 016 33 22 11  
[www.uzleuven.be](http://www.uzleuven.be)

 mynexuzhealth



Consultez votre dossier médical  
sur [nexuzhealth.com](http://nexuzhealth.com)  
ou téléchargez l'application

